



La lettre des Timouns

2 à 3 fois par an, des nouvelles de là-bas en Haïti :
des tranches de vie, des histoires, pour mieux comprendre
ce que nous y entreprenons grâce à vous depuis 1995.

L'ÉDITO DU 11 DÉCEMBRE 2023

Voilà décembre, un peu « le mois de toutes les générosités » dans le monde des associations comme la nôtre puisque c'est celui qui, la plupart du temps, correspond au plus haut niveau de collecte de dons. Merci pour la grande fidélité au fil des ans de bon nombre de nos donateurs, merci à ceux qui nous ont rejoints à l'occasion d'un événement solidaire. Si vous saviez comme on compte sur nous à plus de 7 000 km d'ici...

Il est bon de rappeler que Timoun d'Haïti limite au strict minimum ses frais et reverse plus de 98 % de ses recettes en Haïti. N'hésitez pas à demander par téléphone ou mail le bilan de notre AG 2023 du 7 octobre dernier.

En cette fin d'année, l'heure est venue de vous souhaiter de douces fêtes avec de belles perspectives pour 2024.

Dans notre petite équipe de bénévoles, nos pensées vont aussi vers Yolette qui, là-bas en Haïti se bat, se bat, se bat, pour améliorer le quotidien des enfants.

Siège social :

13 rue de l'Épinette
59491 Villeneuve d'Ascq
(33 (0) 06 60 89 80 05

Président de l'association :
Francis Ghélaridi,
421 Chemin des Faysses
84750 Viens
timounhaiti.sud@orange.fr
(06 11 81 28 25)

contact@timounhaiti.org/
www.timounhaiti.org

don en ligne via **HelloAsso**

Suivez-nous aussi sur



COMMENT NOUS RESTONS PRÈS DES ÉCOLES DANS UN PAYS HORS DE CONTRÔLE

A l'heure où l'escalade de violence continue, hélas, en Haïti, faisons un bilan. Dorénavant, les gangs criminels qui sévissent à Port-au-Prince forgent des alliances et s'étendent dans des zones rurales réputées calmes et sûres auparavant. Ces endroits deviennent le théâtre de destructions, viols, enlèvements, racket... et bien sûr l'insécurité alimentaire est alarmante.

En octobre, le conseil de sécurité de l'ONU avait donné le feu vert pour l'envoi d'une force internationale afin de lutter contre la violence des gangs mais ses contours restent encore bien flous. Dans l'attente d'une solution politique et humanitaire, nous parvenons encore à alimenter le budget cantine à distance et les photos ci-jointes, reçues tout récemment, témoignent que les élèves continuent à se rendre à l'école, y compris à Port-au-Prince, malgré le danger. En 2023, l'Etat a imposé l'ouverture de trois classes supplémentaires à l'école rurale Demontreuil, heureusement moins vulnérable à la violence urbaine. Désormais cet établissement, outre les classes maternelles, couvre tout le cycle fondamental (l'équivalent du CP à la 4^e en France).



Essentiel, le repas de cantine car c'est bien souvent le seul de la journée pour de nombreux enfants (photos transmises en novembre par WhatsApp de l'école Demontreuil).



FIN DES TRAVAUX À L'ÉCOLE MARIE-SOLEIL...

Malgré les difficultés à Port-au-Prince, notre partenaire entrepreneur a pu finaliser ces deux derniers mois l'installation de batteries et panneaux solaires à l'école Marie-Soleil. C'était la dernière étape du programme COMOSEH bouclé il y a deux ans et visant à améliorer la qualité de l'éducation en Haïti et à accompagner la rénovation de l'enseignement fondamental. Cet équipement dont a bénéficié l'établissement est précieux : la fourniture d'électricité dans la capitale est désormais totalement aléatoire. En plus de l'insécurité qui fait rage, c'est l'un des problèmes majeurs pour les Haïtiens.





FOIRE AUX PLANTES, SOIRÉE ROCK, CONFÉRENCE, PAËLLA... UNE AUTRE IDÉE POUR AIDER LES TIMOUNS EN 2024 ?

Faute de pouvoir nous rendre en Haïti depuis quatre ans, nous n'avons plus (ou presque) d'artisanat haïtien à proposer lors de nos événements solidaires. Alors nous cherchons de nouvelles opportunités d'événements qui, sous le signe de la convivialité, servent la solidarité.

Les bourses aux plantes pendant lesquelles Alain Stelandre propose des plants de tomates sont désormais une institution, la paëlla géante de Nicole et Francis Ghelardi aussi ! Récemment, c'est encore Alain qui a proposé une passionnante conférence sur le Mont Saint-Michel ; Florence Lecru quant à elle nous a proposé de tenir le vestiaire d'une soirée rock très courue... A chaque fois, la générosité était au rendez-vous pour les « timouns » (enfant, en créole). N'hésitez pas à suggérer d'autres idées : concert, repas solidaire, théâtre, autre... Nous pouvons vous accompagner dans la mise en place d'événements (mails, affichettes, flyers...).

C'est quoi Timoun d'Haïti ?

* Une **association loi 1901** créée en 1995 alors que la misère sévissait déjà en Haïti, bien avant le séisme du 12 janvier 2010 qui a fait plus de 230 000 morts, 300 000 blessés et 1,2 million de sans-abri.

* **28 ans de présence** en Haïti notamment dans deux écoles :
> « Marie-Soleil » à Port-au-Prince (quartier Canapé Vert) : 3 classes maternelles, 210 inscrits en 2021.
> « Demontreuil » : école rurale construite près de Jacmel dans le sud-ouest d'Haïti : 3 classes maternelles + 8 classes de cycle fondamental (du CP à la 4^e), Jusqu'à 220 élèves accueillis.

Pourquoi on a besoin de vous ?

* Parce que **deux écoles comptent sur nous** dans un pays qui peine à se relever, soit près de 400 élèves.

* Parce qu'avec **un peu d'argent, on fait beaucoup là-bas.**

Pour que les enfants suivent leur scolarité dans de bonnes conditions, **150 €** c'est :

- ✓ Un an de cantine pour un enfant, soit 100 €
- ✓ Un kit scolaire pour l'année, soit 30 €
- ✓ L'uniforme scolaire, soit 20 €

Les dons à Timoun d'Haïti, association reconnue d'intérêt général, donnent droit à une réduction d'impôt dans les limites prévues par la loi (sur 100 € de don, 66 € sont déductibles de votre impôt sur le revenu).



FESTIVAL DES SOLIDARITÉS
DU 17 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2023



1^{ER} TRIMESTRE 2024, VOTRE REÇU FISCAL

Il est toujours bon de le rappeler : Timoun d'Haïti est une **association d'intérêt général** et, à ce titre, vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôt. Celle-ci est de 66 % du montant des dons et elle s'applique dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Les reçus fiscaux sont toujours adressés au cours du trimestre suivant l'année du (ou des) don(s)... et donc avant fin mars pour les dons effectués au courant de l'année 2023. Ils intègrent tout mode de don (chèque, don en ligne via la plateforme HelloAsso, mais aussi adhésion à l'association).

N.B. : nous adressons par mail le reçu fiscal pour faire l'économie des timbres, par courrier aux personnes qui ne disposent pas d'accès internet.

Dans une **volonté de diminuer nos frais d'envoi** (et aussi parce que c'est mieux pour l'environnement !), nous préférons adresser cette lettre d'informations via e-mail. Si cela vous est possible, merci de transmettre votre **adresse mail** : contact@timounhaiti.org ou timounhaiti.sud@orange.fr